



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite au Conseil du Gouvernement du 11 septembre 2019, les mesures de sauvegarde provisoires, sous la forme de droit additionnel de 19% sur les huiles lubrifiantes, de 21% sur les huiles alimentaires et margarines et de 34% sur les savons, mises en place par l'ANMCC (Autorité Nationale chargée des Mesures Correctives Commerciales) suivant les avis n° 006-ANMCC/Av.19, 007-ANMCC/Av.19 et 008-ANMCC/Av.19 publiés le 14 août 2019, sont supprimées.

Fait à Antananarivo, le 23 septembre 2019

Le Directeur Général de l'ANMCC




BARTHELEMY

3308-N/1-1

Publié le 24 septembre 2019 dans "Midi Madagasikara"